

POUR LES APPRENTIS

MA RÉGION

M'AIDE  
POUR MON  
1<sup>ER</sup> ÉQUIPEMENT  
PRO

2016-2017

#AUTOP

# ÉDITO

La formation et la qualification sont les clefs de la bonne insertion des jeunes dans l'emploi et une condition essentielle du développement durable de notre région. C'est pourquoi nous voulons permettre à chaque jeune de bénéficier d'un parcours qualifiant qui réponde à ses attentes et se déroule dans les meilleures conditions. Ainsi, l'enseignement professionnel fait l'objet de tous nos soins. Il ouvre en effet à de nombreux jeunes un accès au premier emploi.

Pour les y aider, la Région Centre-Val de Loire souhaite favoriser l'égalité des chances en facilitant l'acquisition du premier équipement professionnel. Les équipements nécessaires à certains diplômes peuvent en effet être assez coûteux. Aussi, avons-nous décidé de prendre en charge une partie de cet investissement afin de venir en aide aux familles au moment de la rentrée scolaire.

Cette aide concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel où est exigé un équipement particulier. L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès à la tenue de travail ou à l'outillage nécessaire, afin d'accompagner l'effort des jeunes et de leur famille et de promouvoir ces filières de formation. Ainsi, dans de nombreuses sections professionnelles, les jeunes apprentis recevront un chèque régional d'aide au premier équipement.

À tous ces jeunes, nous souhaitons la réussite dans la formation qu'ils ont choisie.



Cathy Münsch-Masset  
Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire,  
déléguée à l'Éducation et à l'Apprentissage



François Bonneau  
Président de la Région Centre-Val de Loire

## NOUVEAU À PARTIR DE LA RENTRÉE

Les jeunes relevant du dispositif « Apprentissage Parcours Gagnant » pourront bénéficier de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement, au titre de l'année de formation effectuée sous le statut de stagiaire non rémunéré de la formation professionnelle.

Les titres professionnels mis en place par apprentissage dès la rentrée 2016 ouvriront droit également à l'aide au 1<sup>er</sup> équipement

## POUR QUI ?

Tous les apprentis et jeunes relevant du dispositif « Apprentissage Parcours Gagnant » inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région Centre-Val de Loire

## POURQUOI ?

La formation que vous avez choisie nécessite l'acquisition d'outillage, de vêtements ou d'équipements spéciaux dont le coût est plus ou moins important selon les sections ; le Conseil régional du Centre-Val de Loire vous aide pour l'achat de votre équipement professionnel.

## COMBIEN ?

La somme allouée est une aide partielle et non une prise en charge totale du coût réel de l'équipement professionnel. En revanche, cette aide est accordée à **tous les apprentis**, sans condition de ressources. Le coût de l'équipement varie suivant la section professionnelle. Le montant de l'aide est compris **entre 25 € et 200 € selon la formation suivie**.

## COMMENT ?

**Votre inscription dans l'une des formations mentionnées dans le barème ci-après**, validée par votre établissement, nous permettra de vous adresser (à vous ou à votre représentant légal en cas de minorité) l'aide régionale au 1<sup>er</sup> équipement par lettre chèque, entre **février et mars 2017**.

## DES QUESTIONS?... DES RÉPONSES

**J'habite en dehors de la région Centre-Val de Loire mais je suis une formation dans un CFA de cette région, ai-je droit à l'aide au 1<sup>er</sup> équipement ?**

Oui, tous les apprentis qui sont inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région Centre-Val de Loire et qui suivent l'une des formations concernées, ont droit à l'aide.

**Après avoir suivi une formation en enseignement général, j'ai souhaité me réorienter vers la voie professionnelle. Je viens de commencer directement en 2<sup>e</sup> année d'une formation éligible à l'aide au 1<sup>er</sup> équipement. Ai-je droit à l'aide ?**

Depuis 2013, un jeune qui rentre directement en 2<sup>e</sup> année d'une formation éligible et qui n'a jamais bénéficié de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement peut y prétendre.

**Je suis déjà dans la voie professionnelle mais je souhaiterais changer de filière de formation et préparer un diplôme éligible à l'aide au 1<sup>er</sup> équipement. Ai-je droit à l'aide ?**

**✓ OUI**

Si votre changement intervient en cours d'année, et que vous n'avez pas encore bénéficié de l'aide, vous pourrez bénéficier du montant de l'aide qui correspond à votre nouvelle filière.

**X NON**

Si votre changement de filière intervient en cours d'année et que vous avez déjà bénéficié de l'aide au titre de votre 1<sup>ère</sup> formation. Si vous intégrez directement la 2<sup>e</sup> année de cette nouvelle filière car vous avez déjà bénéficié du dispositif au titre de votre première année. De la même manière, un redoublant ne pourra bénéficier deux fois de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement.

**Pourquoi les filières secrétariat, commerce (non spécialisé) et comptabilité ne sont-elles pas retenues ?**

Il n'est pas demandé dans ces formations dites tertiaires d'acquiescer un équipement particulier.



**Vous avez d'autres questions, écrivez à :**  
[aidepremierequipement@regioncentre.fr](mailto:aidepremierequipement@regioncentre.fr)

Les informations recueillies font l'objet de la gestion de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser par mail à : [info-cnif@regioncentre.fr](mailto:info-cnif@regioncentre.fr)



# BARÈME

## 2016-2017

Aide régionale au 1<sup>er</sup> équipement professionnel apprentis

### AGRICULTURE

	NIVEAUX	MONTANT DE L'AIDE
Agroéquipement	BPR3A	100 €
Aménagements paysagers	BPR3A	80 €
CGEA Option systèmes à dominante cultures 2 <sup>e</sup> année	BPR3A	60 €
CGEA spécialité systèmes à dominante élevage 2 <sup>e</sup> année	BPR3A	90 €
CGEA 1 <sup>re</sup> année commune	BPR3A	90 €
CGEH Conduite et Gestion de l'Exploitation Hippique	BPR3A	120 €
Entretien de l'espace rural	CAPA	120 €
Fleuriste	CAP	25 €
Forêt	BPR3A	140 €
Jardinier Paysagiste	CAPA	70 €
Laboratoire contrôle qualité	BPR3A	30 €
Métiers de l'agriculture	CAPA	75 €
Production horticole	BPR3A	60 €
Soigneurs d'équidés	CAPA	120 €
Travaux forestiers	CAPA	135 €

### ALIMENTATION

Boucher	CAP	50 €
Boucher charcutier traiteur	BPR3	90 €
Boulangier	CAP	50 €
Boulangier pâtissier	BPR3	50 €
Charcutier traiteur	CAP	90 €
Cuisine	CAP	90 €
Cuisine	BPR3	125 €
Pâtissier	CAP	50 €

### BÂTIMENTS, TRAVAUX PUBLICS

Aménagement et finitions du bâtiment	BPR3	50 €
Carreleur mosaïste	CAP	50 €
Coffreur bancheur	TP	50 €
Constructeur canalisation travaux publics	CAP	50 €
Constructeur de routes	CAP	50 €
Constructeur en béton armé bâtiment	CAP	50 €
Couvreur	CAP	65 €
Froid et climatisation	CAP	50 €

## BÂTIMENTS, TRAVAUX PUBLICS

Installateur sanitaire	CAP	50 €
Installateur thermique	CAP	50 €
Intervention patrimoine bâti	BPR3	50 €
Maçon	CAP	50 €
Maçon du bâti ancien	TP	50 €
Maintenance Bâtiments de collectivité	CAP	50 €
Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse	BPR3	40 €
Peintre applicateur de revêtements	CAP	50 €
Plaquiste	TP	50 €
Plâtrier plaquiste	CAP	50 €
Solier moquettiste	CAP	50 €
Tailleur de pierre	CAP	65 €
Technicien en installation de systèmes énergétiques et climatiques	BPR3	50 €
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	BPR3	50 €
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	BPR3	50 €
Technicien froid conditionnement	BPR3	50 €
Travaux publics	BPR3	50 €

## BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS

Charpentier bois	CAP	70 €
Ébéniste	CAP	70 €
Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement	CAP	70 €
Menuisier installateur	CAP	70 €
Tapissier-e d'ameublement en décor	CAP	50 €
Tapissier-e d'ameublement en siège	CAP	50 €
Technicien constructeur bois	BPR3	70 €
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	BPR3	50 €
Technicien menuisier agenceur	BPR3	70 €

## CUIR, TEXTILE, HABILLEMENT

Cordonnerie multi services	CAP	50 €
Métiers du pressing : maintenance des articles textile	CAP	30 €
Métiers du cuir	BPR3	30 €
Podo orthésiste	CAP	30 €
Sellerie générale	CAP	30 €

## ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

Câbleur raccordeur	TP	50 €
Électrotechnique éner. Equip. Communicants	BPR3	65 €
Préparation et réalisation ouvrages élect.	CAP	50 €
Systèmes électroniques numériques	BPR3	50 €
Technicien réseaux et services très haut débit	TP	50 €

## HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME

	NIVEAUX	MONTANT DE L'AIDE
Agent polyvalent de restauration	CAP	50 €
Commercialisation et Service Restauration	BPR3	125 €
Métiers restauration et hôtellerie	BEP	160 €
Restaurant	CAP	80 €
Services en brasserie, café	CAP	50 €

## INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Plastiques et Composites	BPR3	55 €
--------------------------	------	------

## INDUSTRIES GRAPHIQUES

Façonnage produits imprimés routage	BPR3	35 €
Réalisation de produits imprimés et plurimédia Options A et B	BPR3	35 €

## PROPRETÉ, SÉCURITÉ, AUTRES SERVICES

Agent de propreté et d'hygiène	CAP	35 €
Gestion des déchets et propreté urbaine	CAP	35 €
Hygiène Propreté Stérilisation	BPR3	35 €
Métiers de la blanchisserie	CAP	35 €

## RÉPARATION AUTOMOBILE

Construction des carrosseries	BPR3	50 €
Maintenance de véhicules automobiles 2 <sup>de</sup> commune	BPR3	50 €
Maintenance de véhicules automobiles option A voitures particulières	BPR3	50 €
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	BPR3	50 €
Maintenance des véhicules automobiles option C motocycles	BPR3	50 €
Maintenance de véhicules option A voitures particulières	CAP	50 €
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	CAP	50 €
Maintenance des véhicules option C motocycles	CAP	50 €
Peinture en carrosserie	CAP	50 €
Réparation des carrosseries	BPR3	50 €
Réparation des carrosseries	CAP	50 €
Vendeur-magasinier pièces automobiles	CAP	30 €

## TRANSPORT LOGISTIQUE

Conducteur routier marchandises sur tous véhicules	TP	30 €
Conducteur routier marchandises sur véhicule porteur	TP	30 €
Logistique	BPR3	30 €
Opérateur/Opératrice Logistique	CAP	30 €

## SERVICES SOCIAUX, AUTRES SERVICES AUX PARTICULIERS

Aide soignant(e)	Niveau 5	30 €
Auxiliaire en prothèse dentaire	CTM	90 €
Coiffure	CAP	200 €
Esthétique cosmétique Parfumerie	CAP	175 €
Petite enfance	CAP	30 €
Services aux personnes et vente en espace rural	CAPA	30 €
Services de proximité vie locale	BPR3	30 €

## TRAVAIL DES MÉTAUX, MÉCANIQUE

Conducteur d'installation de production	CAP	40 €
Etude et Définition de Produits industr.	BPR3	40 €
Fonderie	BPR3	50 €
Horlogerie	CAP	70 €
Maintenance des matériels 2 <sup>nd</sup> e commune	BPR3	30 €
Maintenance des matériels Option A : agricoles	BPR3	30 €
Maintenance des matériels Option A : matériels agricoles	CAP	30 €
Maintenance des matériels Option B : travaux publics et manutention	BPR3	30 €
Maintenance des matériels Option B : travaux publics et manutention	CAP	30 €
Maintenance des matériels Option B : matériels de travaux publics et manutention	CAP	30 €
Maintenance Équipements industriels	BPR3	50 €
Maintenance Matériels Opt. tracteurs et mat agricoles	CAP	30 €
Maintenance Matériels Opt. Parcs et Jardins	BPR3	50 €
Maintenance Matériels Opt. Parcs et Jardins	CAP	50 €
Maintenance Matériels Opt. matériels d'espaces verts	CAP	50 €
Pilote de ligne de production	BPR3	40 €
Réalisation en chaudronnerie industrielle	CAP	40 €
Serrurier métallier	CAP	40 €
Technicien en chaudronnerie industrielle	BPR3	50 €
Technicien outilleur	BPR3	50 €
Technicien usinage	BPR3	50 €

## MÉTIERS RARES

Armurerie (fabrication et réparation)	CAP	30 €
Art et technique du verre	CAP	30 €
Bronzier option A Monteur	CAP	30 €
Bronzier option B Ciseleur	CAP	30 €
Conduite de systèmes industriels option Production en Industrie Textile	CAP	30 €
Cordonnier bottier	CAP	30 €
Ferronnier d'art	CAP	30 €
Maroquinerie	CAP	30 €
Ouvrier archetier	CAP	30 €
Sellier harnacheur	CAP	30 €
Taxidermiste	CAP	30 €
Vannier	CAP	30 €



## Région Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Direction de l'Apprentissage et des Formations Sanitaires et Sociales

Tél. : 02 38 70 34 49

(pour des informations générales)

Tél. : 02 38 70 31 32

(pour toute information sur le suivi  
des lettres chèques)

[aidepremierequipement@regioncentre.fr](mailto:aidepremierequipement@regioncentre.fr)